

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs

Association Familles Rurales

2022-2023



Présidente de l'association : Marine DUBOIS

Directrice de l'Association : Raphaële FOUCHARD

Directrice de l'ACM : Charline GUERCHE

Table des matières

I	DESCRIPTIF	3
1)	L'association Familles Rurales	3
2)	L'accueil Collectif de Mineurs.....	3
a.	Adresse	3
b.	Modalité d'accueil des enfants.....	3
c.	Les locaux	4
d.	L'équipe	5
e.	Public accueilli.....	5
II	RAPPEL DU PROJET EDUCATIF	5
III	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	5
1	Respecter les différences de chacun et favoriser le respect.	6
2	Rendre l'enfant autonome et responsable.	6
3	Développer la créativité et favoriser la curiosité.....	6
4	Des activités riches et variées.....	7
5	Respecter les rythmes de vie de l'enfant sur un temps de détente et de loisirs.	8
IV	LA VIE QUOTIDIENNE ET LE RYTHME DE L'ACCUEIL	9
V	LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION	11
1	La direction de l'ACM	11
2	L'équipe d'animation	11
VI	MODALITE D'EVALUATION DE L'ACCUEIL.....	12
VII	PROTOCOLE DE SECURITE GENERAL DU SITE	12
VIII	LES PARTENAIRES	13

I DESRIPTIF

1) L'association Familles Rurales

L'association Familles Rurales de Moyon-Tessy est une association loi de 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire, affiliée à la fédération nationale Familles Rurales reconnue d'utilité publique.

L'accueil de proximité en milieu rural, quelque soit le lieu d'habitation, et la participation active des familles constituent le fondement de notre association. L'action de l'association se fonde sur trois axes :

- La représentation et la défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent.
- L'information, la prévention et l'éducation.
- L'organisation et la gestion d'activités et de services.

2) L'accueil Collectif de Mineurs

a. Adresse

102 rue de la Mairie MOYON
50860 MOYON VILLAGES
02.33.57.16.81
al.moyon@famillesrurales.org

b. Modalité d'accueil des enfants

▪ Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est **ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires** (hiver, printemps, automne et été. Le centre est fermé les 3 premières semaines d'août).

Les horaires sont **de 9h à 17h**.

Une garderie est assurée à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30.

En dehors des horaires de garderie, l'**accueil** des enfants à lieu de 9h à 9h30, de 11h30 à 12h et de 13h30 à 14h.

En dehors des horaires de garderie, le **départ** des enfants à lieu de 11h30 à 12h, de 13h à 13h30 et de 16h30 à 17h.

L'accueil de loisirs n'étant pas seulement un mode de garde, les familles devront veiller à respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants afin qu'ils puissent participer aux activités du début à la fin. En cas de départ exceptionnel en dehors de ces horaires les familles doivent prévenir à l'avance l'équipe afin de faciliter l'organisation. En cas de sortie à la journée, l'équipe préviendra les familles à l'avance des horaires de départ et de retour au centre.

▪ La garderie périscolaire :

La garderie périscolaire se déroule le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h00 à 8h15 et de 16H30 à 18H30



Attention : La fréquentation de la garderie entre 7h et 7h30 étant très faible, si vous devez déposer vos enfants entre 7H et 7h30, merci d'en informer la mairie la veille afin qu'un animateur soit présent.

c. Les locaux

La mairie met à disposition de Familles Rurales de Moyon-Tessy, les locaux que l'association occupe (convention entre les 2 parties). Le local se compose de

- ✓ Un bureau
- ✓ Une salle d'activité aménagée avec du mobilier adapté aux enfants.
Cette salle présente différents espaces matérialisés : coin lecture, jeux de société, jeux de construction, coin poupée... L'aménagement de cette espace sera différent selon les périodes. Un évier est installé pour le nettoyage du matériel et de la vaisselle.
Cette salle est également l'espace d'accueil.
- ✓ Une autre salle d'activités laissée libre pour la pratique de jeux collectifs ou sportifs.
- ✓ Une ludothèque qui est également utilisée comme dortoir le temps des siestes des plus petits.
- ✓ Des sanitaires comprenant 4 toilettes et 4 lavabos.
- ✓ Une cour extérieure goudronnée et fermée par des barrières.

Pour les repas, la cuisine et le réfectoire de l'école sont également à disposition de Familles Rurales Moyon-Tessy.

Si nécessaire, l'accueil de loisir peut occuper les locaux et les cours de l'école maternelle et élémentaire

d. L'équipe

L'équipe d'animation se compose :

D'une directrice, titulaire du BFD ou équivalent. D'une équipe d'animation composée de personnel diplômé de l'animation et de personnel non-diplômé respectant les quotas de la législation, soit au moins 50% de diplômés, 50% maximum de stagiaires et 20% maximum de non diplômés

e. Public accueilli

L'accueil collectif de mineurs (ACM) de Moyon Villages, accueille des enfants de 3 à 17 ans les mercredis et vacances scolaires.

Ils sont répartis par tranche d'âge (sauf temps d'accueil et certaines activités), afin de respecter le rythme de chacun.

La plupart des enfants habitent sur la commune de Moyon Villages cependant certains enfants peuvent venir de communes avoisinantes.

II RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

Le Projet éducatif l'ACM de Moyon Villages explique la nature des activités proposées :

Pendant les vacances, des thèmes d'activités sont organisés sur une ou plusieurs semaines avec une sortie, si possible en lien avec le thème.

Pour les mercredis, des activités seront proposées par thème entre 3 et 5 mercredis selon les saisons, les fêtes annuelles... (Noël, fête des mères, automne...)

Des sorties seront aussi proposées au fil de l'année en suivant les opportunités du territoire (théâtre, cinéma, Hétéroclites...)

Exemple d'activités mises en place lors de l'accueil de loisirs : activités manuelles, sportives ou culturelles, expression corporelle, conte, musique et chant, grand jeux, jeux extérieur, jeux de piste, jeux de sociétés ...

III OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1 Respecter les différences de chacun et favoriser le respect.

Tous les enfants seront accueillis quel que soit leur sexe ou leur appartenance religieuse. Selon les tranches d'âges, différentes activités seront proposées en accord avec les capacités de chacun. Les animateurs veilleront à développer l'esprit collectif par l'entraide mais aussi à favoriser la tolérance et l'inclusion à travers des actions de sensibilisation.

Les règles de vie seront établies avec les enfants et affichées dans la salle d'activités. Les animateurs seront modélisants dans leurs interactions et veilleront au respect entre les enfants et entre les adultes et les enfants.

2 Rendre l'enfant autonome et responsable.

Les animateurs veilleront à proposer un aménagement de l'espace propice au développement de l'autonomie de l'enfant (matériel à disposition adapté et en bon état, pictogrammes pour aider au rangement, etc)

Des temps de jeux libres seront proposés aux enfants avec du matériel en libre accès. Ce moment est important dans la vie d'un enfant. Il peut s'agir d'un temps où il joue librement, seul ou avec d'autres enfants. Il est l'initiateur de son jeu et de son activité. Attention, ce n'est pas un temps libre pour l'animateur qui sera présent et veillera à la sécurité des enfants. Il n'est pas organisateur du jeu, mais peut jouer avec les enfants s'ils le souhaitent.

Les enfants seront sollicités pour la mise en place, le rangement et le nettoyage des activités mais aussi sur le temps du goûter. Un tableau de responsabilités sera présenté avec la photo des enfants afin que chacun visualise son rôle sur le temps d'accueil.

3 Développer la créativité et favoriser la curiosité.

L'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités diverses et variées afin d'éveiller la curiosité des enfants, tout en répondant au mieux à leurs besoins. Les activités proposées seront organisées sur la base d'un thème précis défini par l'équipe d'animation afin qu'il serve de fil conducteur. Un programme sera établi en avance et communiqué aux familles.

Ainsi les activités proposées par l'animateur devront avoir un lien avec le thème et les objectifs précités. L'équipe d'animation devra mettre en œuvre un panel d'activités diversifiées construit et réfléchi afin de permettre à l'enfant de satisfaire ses besoins, ses envies et de s'exprimer et d'évoluer seul ou en groupe

Voici une liste (non-exhaustive) des activités dans différents domaines :

- ✓ Des jeux sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, jeux de construction, grands jeux ...).
- ✓ Des activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques et théâtrales.
- ✓ Des sorties et des activités de découvertes (visite, spectacle, découverte du milieu environnemental, découverte d'autres milieux ...). C'est un autre moment très privilégié pour favoriser un échange différent entre animateurs et enfants. L'objectif des sorties est d'ouvrir l'esprit de l'enfant au monde qui l'entoure.
- ✓ Les activités physiques et sportives
- ✓ Des activités autour des livres : lecture, oralisation, création ...

Pour les activités manuelles, le stock de matériel est disponible dans la réserve à côté des sanitaires. Les animateurs veilleront à préparer le matériel en amont de l'activité. La directrice veillera à la gestion des stocks.

4 Des activités riches et variées

Les animateurs veilleront à proposer des activités riches et variées dans les domaines suivant :

a) La culture.

L'objectif sera de développer les connaissances des enfants, mais aussi la pratique artistique et la fréquentation des œuvres. Les activités proposées seront élargies aux domaines de la culture artistique, scientifique, citoyenne, ou encore numérique, selon les projets définis par l'équipe d'animation, les enfants et les partenaires.

b) La nature.

A travers la découverte de l'environnement, les enfants se familiariseront avec leur milieu et apprendront à agir pour le maîtriser et le rendre habitable. Des activités en pleine nature seront proposées afin de mener des projets en commun et de développer leurs capacités physiques. Des actions de sensibilisation aux enjeux de préservation de l'environnement seront proposées par les animateurs.

a) Le sport.

Des activités sportives seront proposées régulièrement aux enfants selon leur tranche d'âge. L'équipe d'animation veillera à ce que ces moments leur permettent de prendre conscience de leur corps, tout en favorisant la confiance en soi. Ces temps d'activités sportives seront un moment pour mettre en avant l'importance du respect des règles afin de contribuer à la socialisation et au respect d'autrui.

5 Respecter les rythmes de vie de l'enfant sur un temps de détente et de loisirs.

L'équipe d'animation veillera à respecter le rythme des enfants. Les activités seront proposées en respectant des temps forts d'activités et des temps plus calmes ou des jeux libres entre enfants. L'enfant doit pouvoir faire ses propres choix. Les activités seront proposées aux enfants mais jamais imposées.

Les repas : Les temps de repas sont des moments à part entière dans une journée d'accueil de loisir. L'équipe d'animation veillera à ce que ce soit un moment calme, d'échange et de convivialité entre les enfants.

Après le repas, un temps de repos sera proposé aux plus jeunes en accord avec les familles. Chaque enfant qui fait la sieste aura un lit individualisé. Sur ce temps, la ludothèque sera utilisée comme dortoir afin de proposer aux enfants un espace propice au repos, tout en permettant aux animateurs d'assurer la surveillance nécessaire.

L'équipe d'animation veillera au lavage régulier des draps. Chaque enfant apportera sa propre couverture. Pour les plus grands qui ne font pas la sieste, un temps calme sera mis en place (lecture, coloriage, jeux calmes).

Une petite collation sera proposée le matin aux enfants qui le souhaitent. Cette collation sera constituée de produits équilibrés et locaux.

L'équipe d'animation offre la possibilité aux enfants de participer ou non à l'activité en fonction de leurs envies, de leur fatigue ou de leurs besoins.

IV LA VIE QUOTIDIENNE ET LE RYTHME DE L'ACCUEIL

Une « journée type » est présentée ici à titre informatif. Elle pourra être modifiée en fonction des projets, sorties, de la fatigue ou des besoins des enfants etc.

Pour les enfants	Missions des animateurs
7H00 -9H00 ✓ Arrivée échelonnée des enfants Un aménagement est prévu pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Les enfants jouent dans tous les coins aménagés pour eux (dessin, dinette, lecture, constructions...). Rangement des salles d'accueil	7h00 -9H00 ✓ Mise en place de l'accueil - Noter l'arrivée de chaque enfant dans la tablette. - Relation avec les enfants et familles, moment privilégié de dialogue et d'échange entre les enfants, les familles, et les animateurs - Arrivée échelonnée des animateurs - Présence sécurisante, rassurante, conviviale et dynamique. Être vigilant que tous les enfants rangent et être modélisant en rangeant avec eux.
9h00 – 9h30 ✓ Collation Les enfants passent se laver les mains et s'installent aux tables pour la collation.	9h00 – 9h30 ✓ Collation - Les animateurs veillent à proposer une collation équilibrée.
9h30 – 11h45 : ✓ Activités (manuelles, sportives ou d'expression...) Aucune obligation pour l'enfant d'y participer Fin des activités et rangement. ✓ Temps libre : les enfants jouent librement avec ou sans les animateurs	9h30 – 11h45 : ✓ Activités - Animer une activité, encadrer ou surveiller un groupe d'enfants en veillant à la qualité de son animation et à la sécurité des enfants.
11h45 – 12h00 ✓ Préparation pour le repas : Passage aux toilettes, lavage des mains. Les enfants responsables aident à l'installation des tables.	11h45 – 12h00 : Veiller aux déplacements des enfants pour se rendre à la restauration scolaire.

Pour les enfants	Missions des animateurs
12h00 – 13h00 : ✓ Repas - Favoriser l'autonomie : l'enfant s'installe seul à la place de son choix. Les enfants viennent avec leur assiette afin de choisir la quantité servie en fonction de leur appétit et de leur goût. - Les enfants aident à débarrasser et à laisser la salle propre.	12h00 -13h00 : ✓ Repas - Les animateurs sont dispersés, ils mangent avec les enfants. - L'équipe d'animation doit veiller au bon déroulement du repas : chaque enfant doit avoir tout le nécessaire pour manger. L'enfant doit goûter mais on ne le force à manger. Il faut impérativement consulter la liste des enfants sous régime particulier. (PAI, sans viande, sans porc...) - Amener l'enfant à gérer les quantités servies dans son assiette. - Après le repas les enfants et les animateurs doivent ranger leur table correctement et laisser la salle propre.
13h00 – 13h30 ✓ Sieste ou temps calme - Les enfants peuvent effectuer des activités calmes (exemple : coloriage, perles à repasser, pâte à modeler, aquarelle etc) - Les plus petits partiront à la sieste après le passage aux toilettes et lavage de mains - Les grands peuvent profiter du dortoir s'ils en ressentent le besoin	13h00 – 13h30 : ✓ Accueil et départ des enfants inscrits à la demi-journée. - Pointer sur la tablette les départs et les arrivées - L'animateur doit amener le calme, la sécurité et prendre le temps, en chuchotant ce qui favorisera le temps calme
14h30 – 16H00 : ✓ Activités (manuelles, sportives ou d'expression...)	14h30 – 16H00 : ✓ Activité, surveillance de la sieste - Anime une activité, encadre ou surveille un groupe d'enfants en veillant à la qualité de son animation et à la sécurité des enfants.
16h00 – 16h30 : ✓ Goûter et bilan de la journée avec les enfants	16h00 – 16h30 : - Surveillance et accompagnement des enfants - Les animateurs veillent à proposer un goûter équilibré
16h30 – 18H30 : ✓ Départ échelonné des enfants	16h30 –18h30 : - Mise en place de l'accueil, pointage des enfants sur la tablette. - Favoriser le relationnel avec les enfants et familles. Aller vers les familles pour dresser un bilan de la journée - Nettoyage des locaux avant la fermeture.

V LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1 La direction de l'ACM

La direction de l'accueil de loisirs est assurée par Charline GUERCHE depuis avril 2023

- ✓ Faire le lien entre la commune, l'école et les autres partenaires.
- ✓ Coordonner les différentes équipes d'animation.
- ✓ Faire vivre l'équipe en mettant en place et animant des temps d'échanges et des réunions.
- ✓ Mettre en œuvre le projet pédagogique.
- ✓ Faire le lien entre l'équipe d'animation, les familles, et les membres du conseil d'administration de l'association.
- ✓ Assurer le suivi administratif (réservation auprès des partenaires, gestion des présences et des inscriptions, facturation).
- ✓ S'assurer du suivi budgétaire et financier de l'activité.
- ✓ Veiller au respect des règles de sécurité relatives au fonctionnement.
- ✓ Veiller au respect du rythme des enfants, ainsi qu'à leur bien être affectif, moral et physique.
- ✓ Elaborer, en partenariat avec la personne mise à disposition par la mairie, les repas et veiller à l'équilibre nutritionnel des repas, la sécurité, l'hygiène de la cuisine et du réfectoire

2 L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de personnel diplômé dans l'animation (BAFA, CAP Petite Enfance, BPJEPS, éducateur sportif ou équivalent) et de personnel non diplômé respectant les quotas de la législation soit au moins 50% de diplômés, 50% maximum de stagiaires et 20% maximum de non diplômés.

Rôle de l'équipe d'animation :

- ✓ Être réceptive, animée par la curiosité, créative, engagée et pédagogue, dans une attitude constante de respect d'autrui.
- ✓ Garantir la sécurité affective et physique des enfants.
- ✓ Prévoir un projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.
- ✓ Participer aux réunions d'équipe.
- ✓ Etablir un planning d'activité.
- ✓ Préparer, animer et ranger les activités.
- ✓ Veiller au rangement et à la propreté des locaux.

- ✓ Faire respecter les règles de vie.
- ✓ Se montrer dynamique et disponible.
- ✓ Être capable de s'adapter, de s'investir, de prendre des initiatives (si nécessaire modifier le planning pour répondre à la demande des enfants ou aux contraintes météo)

Au sein de l'accueil de loisirs, un animateur sera référent pour les enfants de moins de 6 ans (scolarisés en maternelle). Un autre animateur sera référent pour les enfants de plus de 6 ans (scolarisés en élémentaire).

VI MODALITE D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

Une évaluation continue sera effectuée tout au long de l'année scolaire selon les ressentis de l'équipe d'animation, des parents, des enfants, et des partenaires extérieurs (membre de l'équipe enseignante ou municipale, commerçant du village etc). Si un dysfonctionnement est mis en évidence, la directrice de l'ACM réunira son équipe et les personnes concernées afin de dialoguer et de trouver une solution au problème rencontré.

Un bilan biannuel sera mis en place : avant les vacances de février et fin août avant la reprise de la nouvelle année scolaire. Plusieurs critères seront évalués :

- ✓ La fréquentation des enfants, leur fidélité et leur épanouissement
- ✓ L'implication des enfants et des familles dans les activités proposées
- ✓ Le ressenti de l'équipe pédagogique
- ✓ Le déroulement des activités et l'organisation générale
- ✓ La qualité des relations avec les partenaires.

VII PROTOCOLE DE SECURITE GENERAL DU SITE

Plusieurs fois par an, des tests de sécurité et d'évacuation seront organisés avec les enfants et l'équipe d'animation.

Le suivi sanitaire sera assuré par la directrice de l'accueil de loisirs titulaire du PSC1. Le registre d'infirmerie devra être tenu à jour.

En cas d'accident grave, survenant dans le cadre de l'accueil de loisirs, la directrice et l'équipe pédagogique :

- Prendront les mesures d'assistance à personne en danger (pompiers, médecin, ..)
- Assureront la sécurité physique et affective du reste du groupe.
- Si besoin, informeront les services de l'Etat
- Préviendront la famille
- Réuniront les éléments nécessaires au compte rendu de l'accident

VIII LES PARTENAIRES

- ✓ Service Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (SDJES)
- ✓ La municipalité de Moyon
- ✓ Saint-Lô Agglo
- ✓ La Fédération Départementale de la Manche Familles Rurales et les autres associations locales.
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)
- ✓ La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
- ✓ Le centre de loisirs et la commune de Tessy-sur-Vire
- ✓ Le centre de loisirs Familles Rurales de Torigni sur Vire
- ✓ Les prestataires de service (sorties, compagnie de transport)
- ✓ Les intervenants extérieurs qui nous permettent de mettre en place des activités
- ✓ Les acteurs locaux